

CONFÉRENCE

N°2

70 ANS DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Due diligence des États, des entreprises et des individus

10 DÉCEMBRE 2018 > DE 9H30 À 13H

Cour de cassation, Grand'chambre

Entrée par le 5 Quai de l'Horloge 75001 Paris



SECTION
CLIMAT,
RESSOURCES
NATURELLES
& ÉNERGIE



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

UCLY | FACULTÉ
DE DROIT
LYON CATHOLIC
UNIVERSITY



Institut suisse de droit comparé
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
Istituto svizzero di diritto comparato
Swiss Institute of Comparative Law

Due diligence des États, des entreprises et des individus

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot pour promouvoir le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

70 ans plus tard, à l'occasion de l'anniversaire de cette déclaration, la Société de législation comparée (SLC) invite à réfléchir sur la question de la due diligence des États, des entreprises et des individus, une obligation de vigilance qui vise à responsabiliser ces acteurs en vue de prévenir et réprimer les violations de droits humains et les atteintes à l'environnement.

En effet, les graves atteintes aux droits de l'homme n'ont pas cessé et la crise écologique actuelle n'a pas entraîné un changement radical des comportements nécessaire pour éviter les conséquences irréversibles pour la planète et les risques significatifs pour l'humanité.

Si « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde », telle que l'affirme le préambule de la DUDH, cette reconnaissance peut-elle aujourd'hui se passer de devoirs ?

Alors que se déroulera au même moment la COP24 à Katowice en Pologne, trois ans après la COP21 qui s'est tenue en décembre 2015 à Paris, cette conférence aura pour objectif de faire un état des lieux en droit international et comparé de la mise en œuvre de l'obligation de diligence par les États et du devoir de vigilance par les multinationales en matière de droits de l'homme, de protection environnementale et de corruption, en France ou à l'étranger. Il s'agira pour les spécialistes présents de relever les obstacles rencontrés par les différents acteurs afin d'envisager des voies d'amélioration pour les États européens et des mécanismes d'aide aux entreprises dans les secteurs les plus concernés afin que le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement soient réels et effectifs et qu'ils deviennent l'affaire de chaque individu.

PRÉSIDENCE

M^{me} Stéphanie Reiche-de Vigan,
Enseignant-chercheur en droit international et comparé à l'Université Catholique de Lyon
Présidente de la section « Climat, Ressources naturelles & Énergie » de la SLC

INSCRIPTION

Dans la limite des places disponibles avant le **7 décembre** auprès de Mme Emmanuelle Bouvier :
emmanuelle.bouvier@legiscompare.com
Conférence validée au titre de la formation continue des avocats.
La participation à cette conférence est gratuite.
Merci de vous munir d'une pièce d'identité.

INFORMATIONS

Pour toutes informations concernant le programme de la conférence, merci de consulter la page web de la section :
www.legiscompare.com